

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE-DE-DORCHESTER, TENUE, LUNDI, 12 AVRIL 2021, À 19h30, À HUIS CLOS.**

**LA SÉANCE EST ENREGISTRÉE.**

**Sont présents les Conseillers suivants :**

M. Jacques Bruneau	Mme Francine Garneau
M. Denis Tanguay	Mme Nadia Vallières
M. Luc Lachance	Mme Véronique Lachance

Formant quorum sus la présidence de M. Clément Fillion, maire.

Sont aussi présentes : Mme Francine Brochu, d.g./sec.trés.  
Mme Joanie Bolduc Pelchat, sec.trés. adjointe

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. Clément Fillion, maire, déclare la séance ouverte.

**43-04-2021**

**2. ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Denis Tanguay  
appuyé par Mme Francine Garneau  
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté.

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Ordre du jour
- 3) Procès-verbal du 1<sup>er</sup> mars 2021
- 4) Comptes et recettes de mars 2021

**5) Administration :**

- 5.1 Financement règlement emprunt 254-2020
- 5.2 Financement par billets
- 5.3 Règlement 261-2021 « Règlement modifiant le règlement 223-2014 sur la sécurité publique ».
- 5.4 Programme voirie locale (volet accélération)
- 5.5 Programme PAVL
- 5.6 Soumission rechargement de gravier
- 5.7 Soumission asphalte au Complexe municipal
- 5.8 FRR/Volet MRC-génératrice/réserve eau
- 5.9 Ménage Complexe municipal/bureau municipal/bibliothèque/Centre communautaire
- 5.10 Demande inclure dans la Loi 59 (îlots déstructurés)
- 5.11 CPTAQ-Déclaration/Antoine Brochu
- 5.12 Plainte vitesse courbe 40 Rte 216
- 5.13 Panneau d'identification du bâtiment du Complexe municipal
- 5.14 Ministère du Revenu (résolution procuration accès)
- 5.15 Demande de commandite : Album finissants CFER
- 5.16 Renouvellement Passion FM
- 5.17 Règlement sur les chiens
- 5.18 Séance du conseil

## **6) Suivi MRC**

6.1 Procès-verbal du mois de mars 2021 MRC de Bellechasse

## **7) Correspondances :**

- 7.1 Suivi dossier OMH (plaintes)
- 7.2 Fondation Reflets des Monts/Procès-verbal 17 mars
- 7.3 Tableau redevances carrières-sablières
- 7.4 Campagne distribution d'arbres
- 7.5 MMQ ristourne 2020

## **8) Varia :**

- 8.1 Tableau d'affichage
- 8.2 Chiens au parc
- 8.3 Représentant du conseil municipal au CCOL

## **9) Levée de l'assemblée**

**44-04-2021**

### **3. PROCÈS-VERBAL 1<sup>er</sup> MARS 2021**

Il est proposé par M. Jacques Bruneau  
appuyé par Mme Nadia Vallières  
et unanimement résolu par les conseillers

Que le procès-verbal de la séance régulière du 1<sup>er</sup> mars soit adopté  
tel que rédigé.

**45-04-2021**

### **4. COMPTE ET RECETTES DU MOIS DE MARS 2021**

Il est proposé par Mme Nadia Vallières  
appuyé par Mme Francine Garneau  
et unanimement résolu par les conseillers

Que le rapport des dépenses, au montant de 113 417.37 \$ et celui des  
recettes au montant de 243 701.62\$ soient approuvés tels que  
présentés pour la période de mars 2021.

Un montant de 271 178.80 \$ a également été reçu pour les années  
2019-2020 du Programme de subvention TECQ.

## **5) ADMINISTRATION :**

**46-04-2021**

### **5.1 FINANCEMENT RÈGLEMENT D'EMPRUNT 254-2020**

**Résolution de concordance relativement à un emprunt par  
billets au montant de 140 000\$ qui sera réalisé le 20 avril 2021**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour  
le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de  
Saint-Nazaire-de-Dorchester souhaite emprunter par billets pour un

montant total de 140 000 \$ qui sera réalisé le 20 avril 2021, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
254-2020	140 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 254-2020, la Municipalité de la paroisse de Saint-Nazaire-de-Dorchester souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par M. Luc Lachance  
appuyé par Mme Nadia Vallières  
et unanimement résolu par les conseillers

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 20 avril 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 20 avril et le 20 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire monsieur Clément Fillion et la directrice générale secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2022.</b>	<b>12 800 \$</b>	<b>1.940000 %</b>
<b>2023.</b>	<b>13 100 \$</b>	<b>1.940000 %</b>
<b>2024.</b>	<b>13 400 \$</b>	<b>1.940000 %</b>
<b>2025.</b>	<b>13 600 \$</b>	<b>1.940000 %</b>
<b>2026.</b>	<b>87 100 \$</b>	<b>1.940000 %</b>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 254-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 avril 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**5.2 A) FINANCEMENT PAR BILLETS****Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	12 avril 2021	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	20 avril 2021
Montant :	140 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Nazaire-de-Dorchester a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 20 avril 2021, au montant de 140 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

<b>1 - CAISSE DESJARDINS DE BELLECHASSE</b>		
12 800 \$	1,94000 %	2022
13 100 \$	1,94000 %	2023
13 400 \$	1,94000 %	2024
13 600 \$	1,94000 %	2025
87 100 \$	1,94000 %	2026
Prix : 100,00000		Coût réel : 1,94000 %
<b>2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.</b>		
12 800 \$	0,65000 %	2022
13 100 \$	0,75000 %	2023
13 400 \$	1,05000 %	2024
13 600 \$	1,35000 %	2025
87 100 \$	1,80000 %	2026
Prix : 98,25500		Coût réel : 2,07854 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE BELLECHASSE est la plus avantageuse;

Il est proposé par M. Jacques Bruneau  
appuyé par M. Denis Tanguay  
et unanimement résolu par les conseillers

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Nazaire-de-Dorchester accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE BELLECHASSE pour son emprunt par billets en date du 20 avril 2021 au montant de 140 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 254-2020. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cing (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**48-04-2021**

**5.2 B) AUTORISATION SIGNATURE BILLET**

Il est proposé par Mme Nadia Vallières  
appuyé par Mme Francine Garneau  
et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser M. Clément Fillion, maire et Mme Francine Brochu, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité le billet municipal pour le financement du règlement 254-2020.

**49-04-2021**

**5.3 A) ADOPTION DU RÈGLEMENT 261-2021 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 223-2014 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE »**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 1<sup>er</sup> mars 2021;

Il est proposé par Mme Nadia Vallières  
appuyé par M. Luc Lachance  
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter le règlement 261-2021 modifiant le règlement 223-2014 sur la sécurité publique.

### **5.3 B) RÈGLEMENT 261-2021**

#### **Règlement modifiant le Règlement 223-2014 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés**

##### **ARTICLE 1**

L'article 9.1.1 est remplacé par le suivant :

« Sous réserve d'un chenil légalement opéré, nul ne peut garder, dans un logement, dans un bâtiment ou sur le terrain où est situé ce logement ou ce bâtiment ou dans les dépendances de ce logement ou ce bâtiment, plus de trois chiens.

Malgré l'article 1.1.3, en cas d'incompatibilité entre les dispositions du règlement de zonage de la Municipalité et le présent règlement, ce sont les dispositions les plus sévères qui s'appliquent. »

##### **ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi, le jour de son adoption.

**50-04-2021**

### **5.4 PROGRAMME VOIRIE LOCALE (VOLET ACCÉLÉRATION)**

ATTENDU QUE la municipalité de St-Nazaire-de-Dorchester a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Nazaire-de-Dorchester s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Nazaire-de-Dorchester choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, M. Didier St-Laurent agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jacques Bruneau  
appuyé par Mme Francine Garneau  
et unanimement résolu par les conseillers

QUE le conseil de St-Nazaire-de-Dorchester autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités

d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**51-04-2021**

**5.5 PROGRAMME PAVL**

Il est proposé par M. Luc Lachance  
appuyé par Mme Nadia Vallières  
et unanimement résolu par les conseillers

Qu'une demande de subvention soit acheminée à Mme Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse, pour l'amélioration du réseau routier municipal pour l'année 2021. Les travaux consisteront en du rechargement de gravier sur le 3<sup>e</sup> Rang Nord, le 4<sup>e</sup> Rang Sud et le 6<sup>e</sup> Rang. Le montant demandé est de 30 000\$.

**52-04-2021**

**5.6 SOUSSION RECHARGEMENT DE GRAVIER**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour du rechargement de gravier sur les chemins municipaux pour une quantité de 1500 tonnes;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont été invités à déposer une offre avant 15 h00, le 8 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont déposés leur soumission sont :

Les Excavations Lafontaine :	21 782.01\$ taxes incluses
Aubé SENC Gravière :	27 766.46\$ taxes incluses

Il est proposé par M. Denis Tanguay  
appuyé de Mme Francine Garneau  
et unanimement résolu par les conseillers

De retenir la soumission présentée par Les Excavations Lafontaine, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 21 782.01\$, taxes incluses.

D'aviser le soumissionnaire retenu que les travaux devront débuter au moment où le responsable des travaux publics de la municipalité l'exigera et qu'il devra s'assurer d'avoir les effectifs nécessaires pour la livraison des matériaux.

**53-04-2021**

**5.7 SOUSSION ASPHALTE COMPLEXE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le pavage de la cour du Complexe municipal;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont été invités à déposer une offre avant 13 h00, le 8 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions déposées leur soumission sont :

Pavage Audet :	25 294.50 \$ taxes incluses
Asphalte Nicolas Lachance :	32 654.17\$ taxes incluses

Il est proposé par Mme Nadia Vallières  
appuyé de M. Luc Lachance  
et unanimement résolu par les conseillers

De retenir la soumission présentée par Pavage Audet, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 25 294.50 \$, taxes incluses pour 910 m<sup>2</sup>.

D'aviser le soumissionnaire retenu que les travaux devront débiter au moment où le responsable des travaux publics de la municipalité l'exigera et qu'il devra s'assurer d'avoir les effectifs nécessaires pour la livraison des matériaux.

**54-04-2021**

### **5.8 FRR/VOLET MRC/RÉSERVE EAU**

CONSIDÉRANT QU'il est prévu que la Municipalité de Saint-Nazaire recevra pendant 5 ans du Fonds région ruralité (FRR) un montant d'environ 24 500\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne possède pas de réserve d'eau conforme en cas d'incendie majeure sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution # 31-03-2021 le conseil municipal a décidé de prioriser le projet de mise en place d'une réserve à des fins de sécurité incendie comme projet à déposer au FRR;

CONSIDÉRANT QU'une estimation des coûts pour ce projet a été déposé au conseil.

Il est proposé par M. Luc Lachance  
appuyé de M. Denis Tanguay  
et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser Mme Francine Brochu, directrice générale à déposer une demande dans le cadre du programme FRR pour la mise en place d'une réserve d'eau à des fins de sécurité incendie.

### **5.9 MÉNAGE COMPLEXE MUNICIPAL/ BUREAUMUNICIPAL/BIBLIOTHÈQUE**

Aucune soumission n'a encore été déposée jusqu'à maintenant.

### **5.10 DEMANDE POUR ÊTRE RECONNU DANS LA LOI 59 (ÎLOTS DESTRUCTURÉS)**

Une demande a été formulée à la municipalité afin d'inclure un lot situé en territoire agricole dans l'article 59.

La demande a été transmise à notre inspecteur régional, qui précise qu'une telle demande est d'envergure régionale et s'effectue au niveau de la MRC. La dernière décision de la CPTAQ concernant l'article 59 date d'octobre 2020 et avait été initiée en 2014. Il s'agit donc d'un long

processus. Lorsque la MRC avisera les municipalités qu'elle désire aller de l'avant avec une nouvelle demande, la municipalité pourra soumettre la présente demande. Toutefois, cela ne signifie pas automatiquement que celle-ci sera autorisée.

**55-04-2021**

**5.11 CPTAQ-ANTOINE BROCHU/DÉCLARATION**

CONSIDÉRANT QUE M. Antoine Brochu désire construire une résidence sur son lot situé au 193, 4<sup>e</sup> Rang Sud;

CONSIDÉRANT QUE M. Brochu doit faire une déclaration d'exercice d'un droit au niveau de la CPTAQ.

Il est proposé par Mme Nadia Vallières  
appuyé de M. Denis Tanguay  
et unanimement résolu par les conseillers

D'appuyer M. Antoine Brochu dans sa démarche auprès de la CPTAQ.

**5.12 PLAINTÉ VITESSE DANS LA COURBE (40 RTE 216)**

Une plainte a été déposée pour dénoncer la vitesse élevée dans la courbe située sur la route 216 au niveau du numéro civique 40, rang 3. Les propriétaires mentionnent qu'il est dangereux pour eux de sortir de leur terrain avec de la machinerie agricole, puisque les véhicules circulent trop rapidement sur la route 216 et que la visibilité est réduite due à la courbe.

Comme il s'agit d'une route régionale, une vérification sera faite avec le ministère des Transports afin de vérifier s'il y a des moyens de réduire la vitesse dans la courbe ou encore de prévenir les automobilistes de la présence de machinerie agricole dans ce secteur.

**5.13 PANNEAU IDENTIFICATION DU BÂTIMENT DU COMPLEXE MUNICIPAL**

Le conseil va prendre le temps d'analyser les différentes propositions reçues. Une décision sera prise lors d'une prochaine séance.

**56-04-2021**

**5.14 MINISTÈRE REVENU (RÉSOLUTION PROCURATION D'ACCÈS)**

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel pour son travail que Mme Joanie Bolduc Pelchat ait accès au site Web ClicSécur pour les entreprises, qui est un service d'authentification du gouvernement du Québec et qui permet à toutes les entreprises d'accéder gratuitement et en toute sécurité à plusieurs services en ligne offerts par des ministères et organismes.

Il est proposé par M. Luc Lachance

appuyé de Mme Nadia Vallières  
et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser Mme Francine Brochu, directrice générale a déposé une demande d'accès au Ministère du Revenu du Québec en faveur de Mme Joanie Bolduc Pelchat, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité.

#### **5.15 DEMANDE COMMANDITE : ALBUM FINISSANTS CFER**

Comme aucun élève de la municipalité de St-Nazaire ne fréquente présentement le CFER à titre de finissants, les membres du conseil décident de ne pas donner suite à cette demande.

**57-04-2021**

#### **5.16 RENOUVELLEMENT PASSION FM**

Il est proposé par M. Jacques Bruneau  
appuyé par M. Denis Tanguay  
et unanimement résolu par les conseillers.

De renouveler la cotisation annuelle à la station de radio communautaire PASSION-FM, au coût de 40\$ pour l'année 2021.

#### **5.17 RÈGLEMENT APPLICATION CHIENS**

Les personnes responsables de l'application du règlement seront bientôt rencontrées afin de discuter des rôles et responsabilités de chacune des parties. À la suite de ces rencontres, les modalités d'application de ce règlement pourront être finalisées. Le coût et la fréquence de paiement des médailles seront également fixés.

#### **5.18 SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL**

Un rappel des règles à suivre afin de faciliter la tenue des réunions enregistrées sur Zoom et afin d'assurer la qualité de l'enregistrement a été fait aux membres du conseil.

### **6) SUIVI MRC**

Le dépôt du procès-verbal du mois de mars 2021 du Conseil de la MRC a été transféré aux élus municipaux par courriel.

### **7) CORRESPONDANCES**

#### **7.1 SUIVI DOSSIER OMH (PLAINES)**

Une lettre de M. Daniel Guillemette, directeur de l'OMH est déposé aux élus concernant le suivi des plaintes déposées envers un locataire dérangeant. Un dossier est présentement en cours au tribunal administratif.

## **7.2 FONDATION REFLET DES MONTS/PROCÈS VERBAL 17**

### **MARS**

Un dossier sera préparé par la Direction en collaboration avec M. Clément Fillion, maire, dans le but de mettre en place un contrat d'entente entre la municipalité et la Fondation Reflet des Monts. M. Fillion s'engage par la suite à rencontrer le conseil d'administration de la Fondation afin de leur présenter ce dossier.

## **7.3 TABLEAU REDEVANCES CARRIÈRES-SABLIÈRES**

Le tableau de la MRC présentant la redistribution des redevances des carrières et sablières pour l'année 2020 est déposé aux élus.

Un montant de 2 189,98\$ a été déjà été perçu par la municipalité et un deuxième montant de 5 115,85 \$ est à recevoir, pour un montant total de 7 305,83\$ pour l'année 2020.

**58-04-2021**

## **7.4 CAMPAGNE DE DISTRIBUTION D'ARBRES**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, en collaboration avec l'Association forestière des deux rives propose une campagne de distribution d'arbres dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités intéressées par cette campagne ont jusqu'au 30 avril pour présenter leur projet;

CONSIDÉRANT QUE les arbres sont distribués gratuitement par le ministère;

Il est proposé par Mme Francine Garneau  
appuyé par M. Luc Lachance  
et unanimement résolu par les conseillers.

D'autoriser Mme Francine Brochu, directrice générale à déposer un projet auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Le projet consiste à distribuer les arbres à la population dans le but de les sensibiliser à l'importance des arbres. Une partie des arbres reçus servira aussi à reboiser certains de nos terrains municipaux.

## **7.5 MMQ RISTOURNE 2020**

Un montant de 885 \$ en ristourne a été versé à la municipalité par la MMQ.

**8. VARIA :**

**8.1 TABLEAU D’AFFICHAGE**

Des modèles de tableau d’affichage servant à la publication de nos avis municipaux sont présentés aux élus. L’achat d’un tableau sera effectué d’ici la fin du mois d’avril.

**8.2 CHIENS AU PARC**

Des chiens non tenus en laisse et la présence d’excréments ont été observés sur le terrain des loisirs. Une affiche sera bientôt installée à l’entrée du parc informant les propriétaires de chiens qu’en tout temps, sur le terrain des loisirs leur animal doit d’être tenu en laisse et doit rester à l’extérieur des aires de jeux (modules de jeux, terrain de volleyball, terrain de soccer). Un avis sera aussi publié dans le prochain St-Nazaire Information. Un rappel est également fait relativement à l’obligation de ramasser les excréments de nos animaux dans tous endroits publics y compris les routes municipales.

**8.3 REPRÉSENTANT DU CONSEIL AU CCOL**

Le CCOL travaille présentement à trouver une vocation pour l’église et demande qu’un membre du conseil intègre le comité. M. Clément Fillion propose de siéger sur ce comité en participant à quelques rencontres d’orientation.

**59-04-2021**

**9. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme Nadia Vallières  
et unanimement résolu par les conseillers

Que l’assemblée soit levée à 20 h 50.

.....  
Maire

.....  
Secrétaire-trésorière